

**Communiqué de presse**  
**Mars 2022**

## **Carrelages grands formats : La CAPEB, l'IRIS-ST et l'OPPBTP présentent des solutions innovantes pour faciliter la pose**

La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du Bâtiment (CAPEB, l'Institut de recherche et d'innovation sur la santé et la sécurité au travail (IRIS-ST) et l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) organisent une présentation des résultats d'un programme d'expérimentations menées sur chantier en partenariat avec trois équipementiers. Ce programme, issu d'une étude menée depuis 2019, a pour objectif d'améliorer le travail des carreleurs confrontés à une augmentation des dimensions des carrelages et donc à des difficultés de pose. Ce 25 mars, l'UNA Maçonnerie-Carrelage de la CAPEB, l'IRIS-ST, l'OPPBTP et les équipementiers présentent à des apprentis carreleurs du CFA d'Angers un panel de solutions techniques pour améliorer les conditions de pose.

### **Une évolution majeure des formats de carrelage à prendre en compte**

Depuis quelques années, la tendance est au format XXL pour les carrelages. Il s'agit de carreaux dont les dimensions sont supérieures à 60 cm x 60 cm et peuvent même souvent dépasser le m<sup>2</sup>. Ces augmentations de format ne vont pas sans créer des difficultés aux carreleurs en termes de transport, de déplacement, de découpe et de pose. Elles imposent même souvent d'avoir recours à deux personnes pour manipuler les carreaux et les installer. Ces contraintes peuvent même parfois conduire les artisans à décliner ce type de chantier.

Face à ce constat, l'UNA Maçonnerie-Carrelage de la CAPEB et l'IRIS-ST ont engagé, en partenariat avec l'OPPBTP, une étude ergonomique sur les conditions de travail des carreleurs pour la pose de carreaux de grand format début 2019. Cette étude avait pour principal objectif de lister les problématiques rencontrées par les artisans carreleurs mais surtout de réfléchir aux moyens d'améliorer leurs conditions de travail. Pour cela, les partenaires ont envisagé la possibilité de collaborer avec différents acteurs pour trouver des solutions adaptées.

### **L'observation, une étape fondamentale**

En 2019, une première phase observatoire a été lancée directement sur deux chantiers et menée avec un ergonome de l'OPPBTP. En parallèle, un relevé des caractéristiques des chantiers (neuf/rénovation – individuel/collectif), des matériaux mis en œuvre ainsi qu'un recensement des équipements existants ont été réalisés. Cela a permis d'obtenir des résultats concrets sur l'organisation d'un chantier, les postures de travail des carreleurs et les contraintes rencontrées.

À l'issue de cette première phase de bibliographie et d'analyse du travail, l'UNA Maçonnerie Carrelage, l'IRIS-ST et l'OPPBTP ont réuni des équipementiers, des industriels et des start-ups afin de présenter les résultats de l'étude ergonomique et les constats établis.

A ce stade il s'agissait essentiellement d'alerter et de sensibiliser les acteurs de la profession, et de déterminer l'appétence de chacun à s'engager sur le sujet en vue de trouver des solutions aux difficultés identifiées. L'ensemble des équipementiers, ont confirmé leur intérêt pour cette problématique et trois d'entre eux, Probst, Robotile et Raimondi, se sont engagés à collaborer dans la recherche de solutions.

## Identifier des solutions concrètes

Différents équipements, présents aux catalogues de Probst, Robotile et Raimondi, ont été expérimentés sur trois chantiers en 2021. Ce sont ces solutions qui sont présentées au CFA d'Angers ce 25 mars.

- **Robotile**

- ✓ **Carlita** : machine d'assistance à la pose de carreaux de grands formats. Réduit les efforts liés à la pose des grands carreaux en permettant aux carreleurs de ne pas avoir à porter le poids des carreaux à l'encollage et à la mise en place.
- ✓ **Tire-colle express** : permet l'application de colle au sol en position debout donc en réduisant les contraintes posturales et en gagnant du temps.



- **Probst :**

- ✓ **FXAH-120** : L'entreprise distribue des ventouses électriques pour faciliter la préhension manuelle (portage, positionnement). Elle conçoit et fabrique des accessoires (Solo et Duo sets) s'adaptant à ces ventouses et permettant la manipulation et la mise en place des carreaux en position debout.



- **Raimondi :**

- ✓ L'**Easy move 150** associé au **Only One** est un dispositif de manutention et de mobilisation de carreaux de grands et très grands formats permettant de réduire les contraintes des carreleurs en facilitant la préhension et réduisant les charges à porter puisqu'une partie du poids est porté par des roulettes.
- ✓ Le **Raizor** est un outil de découpe de grands et très grands carreaux (jusqu'à 450 cm) se posant sur le carreau à découper et permettant ainsi d'éviter d'avoir à porter le carreau pour l'insérer dans la carrelotte.
- ✓ Le **Tyrrel**, petit chariot permettant le déplacement des grands carreaux entre zone de stockage et zone de préparation, par une seule personne et évitant le déplacement sous charge.



La publication d'un rapport de synthèse sur l'étude et ses résultats est prévu pour le second semestre 2022 en vue de faire connaître largement ces solutions.

« Les professionnels posent de plus en plus de carreaux grands formats qui sont très appréciés des clients. Ainsi, les apprentis sont amenés à mettre en œuvre ces produits lorsqu'ils sont en entreprise alors que l'enseignement qu'ils reçoivent en CFA ne le prévoit pas. Présenter les innovations auxquelles nous sommes parvenus en travaillant avec les fabricants est ainsi pour nous un moyen de faire avancer les choses, de rassurer les jeunes sur l'adéquation de leur formation avec l'évolution de leur métier et de leur montrer que leurs aînés s'emploient à la renforcer. Il importe que les innovations et ces progrès constants soient connus des futurs professionnels du carrelage, qui sont pour beaucoup les futurs chefs d'entreprise de l'artisanat du bâtiment. C'est la raison pour laquelle nous avons tenu à présenter les résultats de notre étude métier au sein du CFA BTP d'Angers » commente Thierry Toffoli, Président de l'UNA Maçonnerie Carrelage de la CAPEB.

« Faire évoluer les produits et les techniques de mise en œuvre est un objectif constant de la CAPEB et l'objet d'un grand nombre des partenariats qu'elle noue avec les fabricants du bâtiment. C'est aussi l'objectif des études métiers que nous réalisons avec l'OPPBTP en vue d'améliorer les conditions de travail dans nos professions. Nous nous réjouissons que les innovations qui découlent de ces travaux soient dévoilés en avant-première à celles et ceux qui apprennent le métier au sein d'un BTP CFA. Une initiative que nous approuvons d'autant plus que la CAPEB vient de signer avec le CCCA-BTP une convention de partenariat qui vise précisément à intégrer l'innovation dans la pédagogie afin que nos métiers soient toujours à la pointe des connaissances et deviennent encore plus attractifs pour les jeunes en recherche d'orientation. » commente Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB.

« L'innovation technique étant le premier facteur d'amélioration des conditions de sécurité sur les chantiers, nous sommes heureux que le travail mené en partenariat avec la CAPEB et l'IRIS-ST ait suscité une telle adhésion de la part des équipementiers et industriels. Leur engagement à nos côtés a permis de développer des solutions novatrices, qui intègrent pleinement la dimension prévention à leur conception et répondent ainsi à des problématiques très concrètes du quotidien des carreleurs. En les présentant sans attendre aux futurs professionnels du BTP, nous leur démontrons que leurs métiers sont en perpétuelle évolution et que l'amélioration constante de leurs conditions de travail est au cœur de nos préoccupations. » ajoute Paul Duphil, Secrétaire général de l'OPPBTP.

## A propos de la CAPEB

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est l'une des deux organisations patronales représentatives de l'ensemble des entreprises du bâtiment. La CAPEB est également l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat\* du Bâtiment. Elle est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (plus de 57.000 entreprises).

Le secteur des entreprises employant jusqu'à 10 salariés représente en 2020 :

- 545 000 entreprises, soit 95 % des entreprises du bâtiment, dont
- > 375 000 entreprises travaillant sans salarié dont 152 000 en micro-entreprises
- > 170 000 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 490 000 salariés sur un total de 1 060 000, soit 46 % des salariés du secteur
- 78 % des apprentis formés dans le bâtiment
- pour un chiffre d'affaires cumulé de 66 milliards d'euros, soit 46 % du chiffre d'affaires du Bâtiment

\* L'artisanat regroupe les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés.

[https://twitter.com/capeb\\_fr](https://twitter.com/capeb_fr) - [www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)

Contacts presse CAPEB :

Agence Hopscotch : Alice Augeraud – tél : 01 58 65 00 54 – [aaugeraud@hopscotch.fr](mailto:aaugeraud@hopscotch.fr)

Pour le Broadcast : Alexia Poupard – tél : +33 6 68 51 86 87 – [apoupard@hopscotch.fr](mailto:apoupard@hopscotch.fr)

## A propos d'IRIS-ST

L'IRIS-ST (Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et en Sécurité au Travail) créé en 2007 par la CAPEB et la CNATP, se consacre intégralement aux questions de prévention des risques dans l'artisanat du bâtiment. Grâce à sa connaissance du monde artisanal, l'IRIS-ST développe et met à disposition des artisans des solutions et des outils adaptés, en privilégiant une approche métier. Accompagner, informer, rechercher des équipements innovants, créer des outils ou encore mener des études ciblées sont autant d'actions réalisées par IRIS-ST, en partenariat avec de nombreux acteurs du secteur. L'IRIS-ST s'attache ainsi à apporter des réponses claires et opérationnelles aux artisans pour maîtriser les risques auxquels ils sont exposés.

Pour en savoir plus : [www.iris-st.org](http://www.iris-st.org)

## À propos de l'OPPBTB

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTB) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTB est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTB s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTB accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTB propose des offres en présentielle et distancielles :

**#information** pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr).

**#assistance technique en ligne** pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

**#assistance technique terrain** pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTB assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier...

**#conseil** afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTB accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

**#formation** 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielle et distancielles.

**#formation initiale** pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTB et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTB sur [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) et [oppbtp.com](http://oppbtp.com).



@preventionbtp



PréventionBTP



PréventionBTP

### SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04  
Jérôme Saczewski • [j.saczewski@clccom.com](mailto:j.saczewski@clccom.com)  
Christelle Grelou • [c.grelou@clccom.com](mailto:c.grelou@clccom.com)  
Ingrid Jaunet • [i.jaunet@clccom.com](mailto:i.jaunet@clccom.com)

### OPPBTB

Solange Delpech • 01 46 09 26 76  
[solange.delpech@oppbtp.fr](mailto:solange.delpech@oppbtp.fr)  
Stéphanie Bigeon-Bienvenu • 01 46 09 26 54  
[stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr](mailto:stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr)